

Compte rendu

CCAS – 02 décembre 2020

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Président - Mme HULIN Martine, Vice-présidente - M. CERTAIN Pierre- Mme DE LA VILLEFROMOY Annick- Mme FAHSS Florence - Mme GOUELLE Solange- Mme LEPLU Dorothée - Mme LOUPY Véronique - Mme MESENGE Marie-Josèphe - Mme PREIRA Lucie - Mme VERPOORTE Marie -Mme JARDIN Joelle -Mme LEPELLETIER Cheyenne - Mme MAUVIEL Sylvie - Mme RAULT Nelly

Absents excusés : M. BRETHON Alain - Mme MARTIN Véronique

Secrétaire de séance : Pierre Certain

Ordre du jour : Bilan et évolution de la reprise du point de distribution de la banque alimentaire, Présentation d'un Appel à Projets 2021 (Conseil Départemental – Prévention de la perte d'autonomie), Présentation de l'étude finalisée sur l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), Réflexion sur les outils et les moyens de suivi de l'ABS

M. Le Président propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Créance éteinte
- Réflexion sur la fixation de critères d'aide aux séjours linguistiques

Accord des membres du conseil d'administration.

Créance éteinte

M. Le Président présente le compte 6542.

Compte 6542 « Créances éteintes »

Ce compte enregistre les créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible. Leur irrécouvrabilité s'impose à la collectivité et au comptable. Ce sont des charges définitives pour la collectivité. Il s'agit, par exemple, des créances d'un débiteur pour lequel une clôture pour insuffisance d'actif a été prononcée dans le cadre d'une procédure de surendettement ou une procédure collective.

M. Le Président présente une demande de la trésorerie d'émettre un mandat au compte 6542 d'un montant de 2 879.68 € au titre du budget 14205 RESIDENCE VIOLETTES. Le motif est le suivant : loyers impayés à la résidence autonomie Les Violettes.

Mme HULIN revient sur une situation exposée lors du CCAS du 14 octobre 2020 : un résident qui héberge sa fille au sein de son logement de la résidence autonomie. Elle informe qu'elle rencontrera ce résident le vendredi 04 décembre 2020 pour échanger sur sa situation : trouver une solution de logement pour sa fille et essayer de trouver une solution pour les loyers impayés du résident. Une procédure d'expulsion est en cours.

Mme LEPLU propose qu'un accompagnement complémentaire soit réalisé par Mme LELIEVRE, assistante sociale de secteur du Centre Médico-Social. Et ajoute que ce résident fait partie de la MSA,

une assistante sociale de la MSA pourrait également l'accompagner.

Mme HULIN indique qu'elle souhaite d'abord établir un contact avec ce résident. Les impayés s'élèvent à un montant approximatif de 5 000 €.

M. Le Président informe que cette situation est connue depuis plusieurs mois, des démarches ont été effectuées. Le résident s'est engagé à payer ses loyers mais il n'a pas tenu son engagement. Il a des dettes auprès de divers organismes.

2020-05-01 – Créance éteinte

Vu la demande d'admission en créance éteinte de produits devenus irrécouvrables, de la résidence autonomie Les Violettes, présentée par Monsieur le Trésorier d'Avranches,

Considérant que le compte 6542 enregistre les créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide :

- D'admettre en créance éteinte les produits d'un montant de **2 879.68 €**.
- Que cette dépense sera imputée au compte **6542 du budget de la résidence autonomie**.

Bilan et évolution de la reprise du point de distribution de la banque alimentaire

M. Le Président rappelle que la distribution banque alimentaire de Sartilly-Baie-Bocage a lieu une fois par mois, le 3^{ème} mardi de chaque mois. Il est constaté que les dates des denrées données aux bénéficiaires sont parfois courtes. La question est la suivante : serait-il pertinent de faire deux distributions par mois ?

Conséquences	Conséquence sur le coût
<ul style="list-style-type: none">- Coût du transport multiplié par deux- Bénévoles plus présents ou plus nombreux pour mettre en place un roulement- Salle culturelle utilisée deux fois dans le mois- Aucune incidence sur les 2,30 € de participation de solidarité payé par le CCAS (par bénéficiaire et par mois)- Aucune incidence sur les 1 € payé par les bénéficiaires (par bénéficiaire et par mois)	<p>Aujourd'hui (1 distribution / mois) : 140 kms (70 kms aller + retours) x 0.85 € (tarif applicable en 2020) = 119 € par livraison 1428 € / an</p> <p>Si 2 distributions dans le mois = 238 € / mois 2856 € / an</p>

Mme HULIN informe que ces pertes sont plutôt constatées en période estivale avec des produits plus nombreux et aux dates plus courtes.

Mme FAHSS avance l'idée de proposer un accompagnement des personnes étant donné le coût qui doublerait, il serait possible avec cette somme d'accompagner les personnes.

M. Le Président informe que ce type de formation ou d'atelier est réalisé par la Banque Alimentaire dans certains points de distribution.

Mme LEPLU demande quel type d'accompagnement, il serait possible de réaliser.

Mme PREIRA propose par exemple d'accompagner les bénéficiaires en mettant en place des ateliers cuisine afin d'apprendre à mieux consommer les produits. Il pourrait également être proposé aux bénéficiaires un questionnaire pour établir leur besoin et déterminer si un accompagnement serait pertinent ou bien deux distributions dans le mois, avant de doubler le budget transport.

Mme LEPELLETIER ajoute que cette problématique de perte de produits concerne surtout les grandes familles et les produits en grande quantité. Elle précise que les deux distributions ne permettraient peut-être pas de résoudre ce problème.

Mme PREIRA revient sur la problématique liée aux bénévoles. Augmenter le nombre de distributions par mois risquerait d'épuiser les bénévoles.

Mme LEPELLETIER propose d'attendre l'hiver pour avoir davantage de recul sur cette période et proposer un questionnaire aux bénéficiaires.

Mme HULIN informe qu'il arrive que des bénéficiaires de la banque alimentaire demandent aussi des bons alimentaires auprès de la mairie.

Mme FAHSS propose l'idée d'établir deux distributions par mois l'été et une l'hiver par exemple.

M. Le Président conclut sur ce point en informant qu'il va être nécessaire de s'appuyer sur les responsables et les bénévoles, d'être attentif aux évolutions pour pouvoir prendre une décision. Il demande à Mme HULIN de remonter ces informations régulières sur le suivi de la banque alimentaire. Par ailleurs, il précise que des contrôles réguliers des dossiers des bénéficiaires ont lieu tous les 6 mois et le nombre de bénéficiaires est en augmentation depuis la reprise de la banque alimentaire par le CCAS au 1^{er} février 2020.

M. Le Président présente la possibilité de faire intervenir la Croix Rouge « Espace Bébé/parents » lors de la Banque alimentaire. En effet, la Banque alimentaire de la Manche ne donne pas de denrées à destination des nourrissons. Aujourd'hui, 7 enfants de moins de 4 ans sont dans des foyers bénéficiaires de la Banque alimentaire. Auparavant la Croix Rouge intervenait afin de proposer aux familles des produits pour les nourrissons à moindre prix. Ces permanences ont pris fin du fait d'un manque de famille avec enfants en bas âge.

M. Le Président propose que ces interventions reprennent et qu'une aide financière soit allouée à la Croix Rouge qui se retrouve être en difficulté pour équilibrer son budget jusqu'à la fin de l'année.

Mme HULIN revient sur la collecte nationale de la Banque alimentaire qui a eu lieu le 27 et 28 novembre. Elle informe que beaucoup de produits ont été récoltés, ainsi que des denrées et des produits pour les nourrissons.

M. Le Président informe qu'un partenariat est mis en place avec Super U afin de récolter des denrées supplémentaires, néanmoins ce partenariat pourrait être généralisé à d'autres commerçants.

2020-05-02 – Subvention allouée à la Croix Rouge

Vu la demande de sollicitation d'une subvention du représentant de la Croix Rouge pour équilibrer son budget de fin d'année ;

Considérant la volonté de faire intervenir la Croix Rouge lors du point de distribution de la Banque alimentaire sur Sartilly pour des actions et des produits supplémentaires à destination des enfants en bas âge.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150.00 € à la Croix Rouge - unité locale de la Baie du Mont-Saint-Michel ;
- Demande à la Croix Rouge de reprendre ces actions menées auparavant au sein de la Banque alimentaire ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 – Budget du CCAS.

Présentation d'un Appel à Projets 2021 (Conseil départemental – Prévention de la perte d'autonomie)

M. Le Président présente un appel à projets proposé par le Conseil Départemental. Les dossiers sont à déposer avant le 12/03/2021.

Différents projets peuvent être financés répondant aux objectifs suivants :

- *Axe 1 : Améliorer l'accès aux équipements et aides techniques individuelles : Seront financés les projets permettant le maintien ou l'amélioration l'autonomie*
- *Axe 5 : Accompagnement des proches aidants (actions de formation, d'information ou de sensibilisation, actions de soutien psychosocial collectives ou individuelles)*
- *Axe 6 : Développer les actions collectives de prévention autour des volets suivants : santé et bien vieillir, lien social, habitat et cadre de vie, mobilité, accès aux droits, usage du numérique et préparation à la retraite.*

M. Le Président précise que les axes 2, 3 et 4 sont déjà dans le forfait autonomie dont la résidence autonomie bénéficie.

M. Le Président rappelle le projet d'espace numérique porté par le CCAS. Ce projet pourrait par exemple être financé par cet appel à projets.

La question du lieu de cet espace numérique est posée. Plusieurs possibilités sont abordées : résidence autonomie Les Violettes ou encore maison des associations afin d'ouvrir ce lieu à tous les habitants.

M. Le Président informe que l'Analyse des Besoins Sociaux permettra de définir des actions à mettre en œuvre dans le cadre de cet appel à projets. Le soutien aux aidants peut par exemple être une thématique à aborder.

M. Le Président précise que le soutien aux aidants peut rejoindre la question de la fracture numérique avec un accompagnement dans la réalisation des démarches administratives.

Mme MESENGE se demande quelles actions peuvent être mises en place pour résoudre le problème de la fracture numérique.

M. CERTAIN précise que la limite est également liée au manque de couverture du réseau internet en milieu rural. Il ajoute que l'utilisation d'internet pour la réalisation des démarches administratives est aujourd'hui une obligation du fait de la dématérialisation.

Mme HULIN informe que de plus en plus de personnes viennent en mairie pour demander de l'aide à la réalisation des démarches en ligne. Aujourd'hui personne n'est en mesure de répondre à leur demande à la mairie de Sartilly. La permanence numérique mise en place l'année dernière s'est arrêtée cet été.

Mme PREIRA distingue deux éléments : le fait d'avoir ou non internet et le fait d'être en capacité d'effectuer ces démarches en ligne. Il serait intéressant d'accompagner les personnes dans ce sens.

M. CERTAIN précise la complexité des démarches en ligne, même en étant habitué au système. Il y a un réel besoin d'accompagnement.

Mme PREIRA ajoute que dans certaines communes il existe des Maisons des services avec des professionnels qui accompagnent les personnes.

Mme LEPelletier propose une idée pour lutter contre cette fracture numérique tout en favorisant les liens intergénérationnels avec la possibilité que des jeunes aident et accompagnent des personnes éloignées des outils numériques.

M. Le Président considère que cette idée est à développer.

Mme FAHSS alerte sur le fait que les personnes âgées sont assez méfiantes, pour établir un lien de confiance il n'est pas opportun que les jeunes aient accès à des données personnelles. Il est préférable que leur rôle se limite à apprendre aux personnes âgées à se servir des outils informatiques.

Mme LEPLU propose que les jeunes puissent plutôt accompagner les aînés dans l'utilisation de tablettes ou de Smartphones. Pour les démarches administratives, il vaut mieux un professionnel ou un bénévole formé.

M. CERTAIN ajoute que l'association Vivre et Vieillir dans son Village propose ces actions. Il faudra être vigilant à ne pas lancer des actions déjà réalisées à l'échelle locale.

M. Le Président précise que des partenariats sont possibles.

Mme. FAHSS s'interroge sur la durée de ces financements. Elle met en avant le risque de faire un projet sur un an et de créer par la suite un besoin auquel on ne pourra plus répondre par manque de financement.

M. Le Président conclut que les thématiques suivantes seront étudiées : fracture numérique, liens intergénérationnels et les aidants.

Mme MESENGE s'interroge sur la possibilité de reprendre les permanences numériques animées auparavant par M. OSOUF. Peut-être qu'un professionnel pourrait les poursuivre.

Présentation de l'étude finalisée sur l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

Mme LEJEUNE informe sur le cadre réglementaire de l'Analyse des Besoins Sociaux (Décret n°2016-824). Elle rappelle les objectifs de celle-ci : identifier les besoins des habitants et les difficultés sur le territoire pour proposer des actions sociales adaptées.

Objectifs d'une Analyse des Besoins Sociaux

- Identifier les besoins des habitants, toutes catégories de la population, et les difficultés d'un territoire
- Recenser les données statistiques existantes, repérer les différents acteurs et leurs actions
- Avoir une approche qualitative des problématiques sociales et connaître les spécificités du territoire
- Re-questionner régulièrement les réalités sociales du territoire en positionnant l'ABS comme outil de veille sociale
- Créer un outil d'aide à la décision qui permet d'adapter les actions sociales
- Favoriser une démarche partagée en interne et externe

Mme LEJEUNE présente les différentes phases de l'ABS :

Phase 1 (Novembre 2019-Décembre 2019)

- Compréhension de la commande
- Bureau du CCAS (Décembre 2019)
- Communication autour de la démarche
- Construction d'un sens commun

Phase 2 : Portrait social global - Analyse quantitative (Décembre 2019- Avril 2020)

- Analyse quantitative (outil : Balise UNCCAS)
- Comité technique (février 2020)
- Comité de pilotage (Mai 2020)
- Questionnaires à destination des habitants et des jeunes

Phase 3 : Focus sur trois thématique - Analyse qualitative (Mai 2020 - Octobre 2020)

- Questionnaires envoyés par mail aux acteurs
- Comité de pilotage (juillet 2020)
- Entretiens avec les acteurs
- Comité technique (octobre 2020)

Phase 4 : Rédaction et présentation (Septembre 2020 – Décembre 2020)

Mme LEJEUNE présente la première partie de l'ABS en mettant en avant différentes données statistiques permettant de comprendre les spécificités du territoire.

- Population : une croissance démographique avec une part importante de personnes de plus de 60 ans et de moins de 25 ans
- Des structures d'accueil pour la petite enfance et des établissements scolaires

- Présence de ménage seul et de familles avec enfants
- Présence de logements communaux et sociaux, faible taux de vacance des logements
- Chômage qui touche surtout les jeunes et une population de plus en plus diplômée
- Des aides et des acteurs autour des questions de précarité et de pauvreté
- Un tissu associatif riche au niveau culturel et sportif à destination d'un public varié
- Une veille autour de la sécurité, prévention et sûreté pour un public diversifié
- Des transports en commun limités et présence de Solidarité transport.

Mme LEJEUNE aborde en suite les trois thématiques retenues par les membres du CCAS pour être prioritaires dans cette ABS.

1. Education et parentalité : questionnements autour de la parentalité de l'enfance. Cette thématique fait référence à la fois à l'enfance/jeunesse mais aussi à l'âge adulte avec des questionnements liés à l'accès à l'emploi, à la formation.
2. Personnes âgées et vieillissement : ce public représente une part importante de la population. Des structures d'accueil et des dispositifs sont mis en place mais il s'agit de poursuivre la réflexion et le travail auprès de ce public.
3. Personnes en situation de handicap : apporter des réponses en termes d'accessibilité et d'accueil sur le territoire.

Mme LEJEUNE présente le programme d'actions proposé dans le cadre de cette ABS. Quatre thématiques composent le programme d'actions : Parentalité et éducation ; Vieillesse et personnes âgées ; Personnes en situation de handicap ; Vivre ensemble et citoyenneté.

➔ PARENTALITE ET EDUCATION

AXE 1 : Favoriser la parentalité et accompagner les familles

Action n°1 : Soutenir la parentalité en faisant intervenir des acteurs œuvrant dans ce champ

Action n°2 : Apporter une attention spécifique aux familles monoparentales

Action n°3 : Organiser des temps conviviaux pour et par les familles elles-mêmes autour d'événements permettant de renforcer les liens et d'offrir un espace d'expression

AXE 2 : Structurer l'offre en direction de la jeunesse

Action n°4 : Renforcer le soutien logistique et financier aux associations accueillant des jeunes

Action n°5 : Renforcer les échanges avec les acteurs intervenants auprès du public « Enfance Jeunesse »

Action n°6 : Développer les actions de prévention en direction des jeunes

AXE 3 : Favoriser l'installation des jeunes sur la commune

Action n°7 : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en organisant des actions permettant les rencontres entre jeunes et employeurs

Action n°8 : Participer à la réflexion menée par la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie sur l'installation des jeunes sur le territoire de Sartilly-Baie-Bocage

Action n°9 : Favoriser la mobilité des jeunes

AXE 4 : Renforcer l'éducation à la citoyenneté des jeunes et favoriser leur participation à la vie de la cité

Action n°10 : Relancer le Conseil Local de Jeunes (CLJ)

Action n°11 : Créer un espace de vie à destination des jeunes

Action n°12 : Poursuivre les actions avec aide financière à destination des jeunes

➔ **VEILLISSEMENT ET PERSONNES AGEES**

AXE 1 : Lutter contre l'isolement des personnes âgées et favoriser l'inclusion

Action n°1 : Lutter contre la fracture numérique

Action n°2 : Favoriser l'inclusion des personnes âgées en proposant des actions autour de la citoyenneté et de la prévention

Action n°3 : Améliorer le repérage des personnes âgées isolées en signalant les personnes en situation de fragilité

AXE 2 : Accompagner les personnes âgées et leur entourage dans leur parcours

Action n°4 : Placer le CCAS comme lieu ressource de l'information au niveau communal en communiquant sur les droits et les services existants et en ayant un interlocuteur spécifique sur la commune autour de la question du vieillissement

Action n°5 : Faciliter l'anticipation et l'accompagnement des étapes du vieillissement en impliquant la personne âgée et son entourage au sein de la résidence autonomie

Action n°6 : Développer l'accompagnement et le soutien aux aidants

AXE 3 : Favoriser le bien-vieillir dans son logement en veillant aux conditions de logement

Action n°7 : Développer l'habitat intergénérationnel

Action n°8 : Accompagner les aînés dans leur vie quotidienne en favorisant la mobilité

➔ **PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

AXE 1 : Lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap et favoriser l'inclusion

Action n°1 : Mettre en place des actions de sensibilisation et de prévention autour de la thématique du handicap à destination du grand public

Action n°2 : Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

AXE 2 : Renforcer le rôle d'orientation et de communication du Centre Communal d'Action Sociale

Action n°3 : Orienter les personnes en situation de handicap vers les acteurs spécialisés en développant les actions de partenariat

Action n°4 : Renforcer le soutien aux aidants

Action n°5 : Favoriser la coordination et la coopération de l'ensemble des acteurs

Action n°6 : Créer une veille sur les appels à projet

➔ **VIVRE ENSEMBLE ET CITOYENNETE**

AXE 1 : Accompagner les populations les plus fragiles dans leur vie quotidienne

Action n°1 : Accompagner à l'accès et au maintien dans l'emploi

Action n°2 : Favoriser l'accompagnement vers et dans le logement

Action n°3 : Développer les actions lors de la distribution Banque Alimentaire

Action n°4 : Proposer un poste informatique aux habitants de la commune

Action n°5 : Promotion et prévention de la santé des habitants

AXE 2 : Renforcer les actions du Centre Communal d'Action Sociale

Action n°6 : Communiquer davantage sur les actions menées par le CCAS et réaffirmer le rôle de celui-ci

Action n°7 : Créer un comité consultatif permettant de mettre en place des actions relevant de différentes thématiques et publics diversifiés

AXE 3 : Développer la participation des habitants

Action n°8 : Permettre aux habitants de s'investir dans un projet commun afin de favoriser le vivre ensemble, l'appropriation du territoire et les liens sociaux

Action n°9 : Proposer des actions ponctuelles permettant la rencontre et les liens sociaux entre habitants

Réflexion sur les outils et les moyens de suivi de l'ABS

Mme LEJEUNE précise que des documents ont été réalisés dans le cadre de cette ABS :

- Un rapport complet
- Une synthèse du diagnostic
- Une synthèse du programme d'action

Dans le rapport final les actions sont détaillées de la manière suivante : descriptif de l'action et objectifs ; public(s) visé(s) ; pilotage de l'action ; partenaire(s) potentiel(s) ; indicateurs de suivi/évaluation ; moyens nécessaires, calendrier prévisionnel.

Mme LEPLU s'interroge sur la manière dont ces actions pourront être mises en place.

Mme LEJEUNE informe que les membres du CCAS devront échanger sur les actions et les prioriser. Par exemple des groupes de travail pourraient être mis en place. L'objectif de cette ABS étant de donner des pistes d'actions.

Mme FAHSS propose que le bulletin municipal de Sartilly-Baie-Bocage soit un moyen de communication des résultats auprès de la population.

M. Le Président informe qu'une newsletter pourrait être réalisée avec des informations intéressantes pour le grand public. Il conclut que chaque membre du CCAS aura les documents afin de s'en imprégner, une communication institutionnelle aura lieu au niveau de la collectivité, et une diffusion sera réalisée auprès des différents partenaires. Il s'agira également d'une base pour répondre aux appels à projets.

Mme PREIRA ajoute qu'il serait également important de communiquer sur les actions déjà réalisées par le CCAS et d'inclure les habitants dans les différents groupes de travail.

Mme LEJEUNE précise que dans un premier temps cette volonté d'associer des habitants à la démarche avait été retenue mais la crise sanitaire COVID-19 a empêché ce type de méthodologie.

Mme PREIRA informe que cette proposition permettrait également de faire connaître le CCAS et ses actions auprès des habitants.

Critères d'aide aux séjours linguistiques

M. Le Président fait référence à la commission affaires sociales du 3 octobre 2016 :

« La commission propose d'aider les familles au cas par cas en se basant sur les revenus du foyer en tenant compte des situations exceptionnelles. Ces aides peuvent concerner les enfants du territoire, scolarisés sur les écoles de la commune (exception faite des enfants scolarisés hors de la commune pour des raisons d'orientations). La subvention pourra être attribuée une fois par an et par élève. La demande doit être faite en mairie par les familles qui devront remplir un formulaire et la décision devra être prise

en commission. »

M. Le Président rappelle qu'aucune attribution n'a eu lieu depuis 2016. Il ajoute que la commission des affaires sociales s'est réunie le 26 novembre dernier à ce sujet. Les membres ont fait la conclusion suivante :

- Si l'aide est demandée par l'établissement, le montant alloué ira dans le pot commun ;
- Si l'aide est demandée par une famille, il appartient au CCAS de la délivrer. La commune ne pouvant pas verser directement l'aide à des particuliers.

Le sujet est donc redirigé vers le CCAS avec la proposition que les familles soient réorientées vers le CCAS pour effectuer une demande via un formulaire, que des critères soient fixés (âge et conditions de ressource), d'élargir à tous les enfants de la commune (et non seulement les enfants scolarisés sur la commune), et que l'aide soit étudiée aux séjours scolaires de manière plus générale.

Mme FAHSS précise qu'il serait plus adapté de verser l'aide directement à la famille et non au foyer socio-éducatif afin qu'elle puisse en bénéficier.

M. le Président informe qu'une aide est déjà versée à ce titre au foyer socio-éducatif du Collège sous forme de subvention à la suite d'un transfert de compétence.

Proposition des membres du CCAS :

- Créer une commission d'attribution ;
 - Etablir des critères d'attribution ;
 - Etudier les conséquences financières dans l'attribution de ces aides.
- ➔ Le sujet doit être retravaillé pour être présenter de nouveau aux membres

Questions diverses

➔ Résidence autonomie

M. Le Président présente le contexte actuel de la résidence autonomie Les Violettes : suspension des activités et arrêt des repas collectifs suite à deux cas positif COVID. Tous les résidents ont été testés. Les résultats des résidents ne sont pas encore tous connus.

La question qui se pose pour la résidence Les Violettes est la suivante : faut-il reprendre les activités et les repas collectifs ?

M. Le Président informe qu'il serait pertinent de conserver une ligne de conduite : autoriser les activités et suspendre les repas collectifs.

Mme LEPLU s'interroge sur la possibilité de faire des exceptions pour les repas de fêtes de fin d'année.

Mme FAHSS considère que la reprise des activités reste moins risquée que les repas. Les résidents conservent leur masque et ils sont encadrés dans l'application des gestes barrières.

M. Le Président informe qu'un registre a été mis en place pour prendre les coordonnées des visiteurs et

professionnels intervenant à la résidence autonomie. Certains professionnels sont réticents à ce fonctionnement.

→ Bus pour les aidants - CLIC

Mme Hulin présente le projet du CLIC du « Bus pour les aidants ». Ce projet vise à venir en aide aux aidants en étant itinérant sur le territoire du Sud-Manche. Ce bus viendra à Sartilly-Baie-Bocage pour proposer des animations, des activités pour soutenir les aidants. Il s'agit d'un bus aménagé et les activités sont organisées dans une salle de Sartilly mise à disposition (salle culturelle à Sartilly, salle de convivialité à Montviron). Il sera nécessaire de faire des actions de communication et d'identifier les habitants potentiellement intéressés. Des dates sont déjà fixées.

Mme LEPLU ajoute qu'il serait pertinent de collaborer avec l'association Vivre et Vieillir dans son Village pour l'identification des habitants concernés.

Mme HULIN précise qu'elle demandera davantage de précision au CLIC sur la mise en place de projet : organisation, besoins en termes de salles, communication, ouverture au public, etc.

Avant de clôturer la séance, **M. Le Président** tient à remercier Mme Lejeune Marion pour le travail qu'elle a mené dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux avec la rédaction d'une étude finalisée. Sa présence et son travail auront été très appréciés par les services, en particulier durant la période que nous venons de vivre. Ses missions se sont adaptées aux circonstances et elle a fait preuve d'une grande réactivité et efficacité. Il lui souhaite une bonne continuation dans son devenir professionnel.

L'étude complète « ABS » est à retirer en mairie par les membres du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h